

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 23 MARS 1866.

---

Crédit spécial de 650,000 francs au Département des Travaux Publics,  
pour l'extension des lignes et des appareils télégraphiques (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DEWANDRE.

---

MESSIEURS,

Le projet de loi a été unanimement adopté dans toutes les sections. Il n'y a donné lieu qu'à une seule observation ou plutôt à un vœu exprimé dans deux sections : celui de voir une partie du crédit, dont il s'agit, appliquée à relier au réseau télégraphique les chefs-lieux de cantons qui ne jouissent pas encore de cet avantage.

D'après la réponse faite par M. le Ministre des Travaux Publics à la section centrale qui a été chargée d'examiner, en 1864, le projet de loi relatif à l'extension des lignes télégraphiques, il est probable que le crédit dont il s'agit aujourd'hui permettra de réaliser ce vœu.

Le projet de loi qui vous est soumis est précédé d'un exposé des motifs très-détaillé et très-complet, et il n'est pas douteux que ce projet rencontrera dans la Chambre l'accueil qu'il a reçu dans les sections ; le rapport de la section centrale n'a donc besoin d'aucun développement. Mais elle croit être l'organe de la Chambre entière en remerciant M. le Ministre des Travaux Publics du zèle éclairé avec lequel il n'a pas cessé d'étendre et d'améliorer ce service télégraphique, à la fois si utile pour le public et si productif pour le Trésor.

La section centrale, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

*Le Rapporteur,*  
B. DEWANDRE.

*Le Président,*  
E. VANDENPEEREBOOM.

---

(1) Projet de loi, n° 76.

(2) La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEEREBOOM, était composée de MM. DEWANDRE, BRACONIER, T'SERSTEVENS, DE KERCHOVE, DE MACAR et MOUTON.